

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 32 Nombre de suffrages exprimés : 41 Votes Pour : 41 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : CIS – utilisation du bois local, autorisation de consulter pour le sciage N° 2023-43
--	---

Présents (32) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (21) : GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, RICARD Louis, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, DUPREZ Jean-Pierre, SOULE-ARTOZOUL Rosa, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe
DUNAN Anne à BUERBA Jean-Pierre
MALERE Hélène à FINES Frédéric
ARMANET Henri à GALAUP Dominique
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
BRUNET André à RODRIGUEZ Marie-José
DARAN René à SALAT Jacques
NARS Aline à MIR André
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

M. Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'avancée du projet de Construction du CIS Aure Louron. L'utilisation du bois d'œuvre local pour la charpente et les bardages étant actée, le Bureau d'Etudes BETS B&M a rédigé les prescriptions techniques d'une consultation pour la recherche d'un scieur.

Monsieur le Président énonce les caractéristiques essentielles de cette consultation.

Il indique que le coût prévisionnel des prestations est estimé par le maître d'œuvre à un montant inférieur à 40 000 € HT.

Il demande l'autorisation d'engager la consultation sous procédure adaptée pour envisager les travaux correspondants.

Il invite le conseil communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager une consultation pour la recherche d'un scieur ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU